

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 21 septembre 2016

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil seize, le vingt-et-un septembre à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents : 6 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 7 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 4 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 13/09/2016 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT ; MM Eric FASSOT, Stephan JONETTE
Alain MAUPEU et Alix THILLIER
Date d'affichage : 13/09/2016 Absents excusés : Aurélie JOUSSET, Olivier MARDESSON, Jean-Louis LANSIER (pouvoir à E. Fassot) ; absente : Séverine CRESPEAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes rendus des CM du 07 / 06 et du 07 / 07 / 2016
2. Délibérations :
 - Budgets annexes : regroupement et TVA
 - Indemnités du Receveur Municipal
3. Projets ancienne maison de retraite : UCPS / Conseil Départemental
4. Point sur les bâtiments communaux et travaux divers :
 - Devis alarme incendie salle des fêtes
 - Point sur chemin sinistré
 - Point sur les locations
 - Point sur l'achat du terrain et étude du projet
5. Préparation du 11 novembre
6. Bulletin Communal
7. Projets investissement 2017 (église, autres propositions)
8. Informations et questions diverses :
 - Recensement population : agent recenseur
 - Contrats secrétaire et postier
 - Invitations et réunions

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation des comptes rendus du CM du 7 juin et du 7 juillet 2016 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

34-2016 : Fusion des budgets annexes Eau et Assainissement

Le Maire expose que la commune gère les services de la distribution de l'eau et de l'assainissement collectif. Ces services font chacun l'objet d'un budget annexe au budget communal.

Dans un but de simplification, le maire propose au Conseil de fusionner ces deux budgets en un seul budget annexe dès le prochain exercice.

Dans cet objectif, il faut créer un nouveau budget annexe « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2017 et clore les deux budgets annexes « eau » et « assainissement » au 31 décembre 2016.

Préalablement à cette ouverture, il faut également assujettir le budget « eau » à la TVA à 5,5%, applicable au 1^{er} janvier 2017 (démarches à finaliser en décembre 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la clôture des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » au 31 décembre 2016,
 - l'ouverture d'un budget annexe « Eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2017,
 - l'assujettissement de la partie « eau » à la TVA.
- *****

La délibération concernant les indemnités du receveur est reportée au prochain conseil.

Maison de retraite / UCPS : Le maire retrace l'historique du dossier et fait le compte-rendu de la visite des locaux effectuée la veille dans le cadre du projet mené par le Conseil Départemental. Des personnes de l'ADAPEI, de TDLH et de LEDA étaient également présentes.

La demande de l'UCPS pour bénéficier d'espace dans ces locaux à titre de dépannage a été entendue. Le maire souligne à nouveau que cette demande aboutit, l'accord sera nécessairement provisoire, car tributaire de l'avancement du dossier du

Conseil Départemental. De plus, il rappelle que la commune ne souhaite engager aucun frais en rapport avec l'utilisation des locaux par l'UCPS.

Une nouvelle réunion est programmée avec l'UCPS.

Epicerie : Mme Griveau expose le pré-projet qui lui a été soumis par une personne désireuse de reprendre le local commercial de l'ancienne épicerie. Projet qui pourrait voir le jour début 2017. Dépôt de pain, épicerie fine et spécialisée, fruits et légumes frais et locaux, bar/brasserie...

Le maire fait part de la visite périodique de la commission départementale de sécurité pour la salle des fêtes. La commune a ainsi pu bénéficier de conseils avisés sur l'entretien des équipements de sécurité, la tenue du registre et les contrôles obligatoires. Lors de cette visite, l'alarme incendie a été constatée défectueuse. Un devis a été demandé pour son remplacement. Le Conseil accepte ce devis. La commission ne note pas d'autre point à corriger.

Le chemin sinistré à la suite des intempéries de juin est toujours barré car impraticable. Le devis de remise en état est élevé car il faut, en plus de refaire la digue, aussi évacuer les gravats. Le chemin étant mitoyen avec la commune de Montrieux, une indemnisation a été demandée conjointement via les fonds « Catastrophe Naturelle » mis en place aux niveaux départemental et national. Cependant la digue appartient au propriétaire de l'étang et son assurance pourrait prendre en charge les frais. Les travaux seront lancés dès confirmation par l'assurance.

Un courrier sera envoyé aux propriétaires de digues supportant ou bordant des chemins de la commune à but préventif et de vigilance.

Locations :

Peut-être une fuite au niveau de la cheminée 8 rue des puits : à contrôler par temps de pluie. Le logement réhabilité à l'arrière du presbytère est loué mais pas encore habité. Il reste à louer le grand logement du presbytère. Un dossier de demande est à l'étude.

Terrain dans le bourg : la vente est en cours, dans l'attente de l'appel du notaire. Pour l'implantation d'un futur bâtiment, un croquis de pré-projet a été réalisé par M. Maupeu. Il explique qu'une étude plus poussée peut être réalisée, pour un montant de 400 €, par M. Leroy, architecte. Le Conseil accepte de lancer l'étude auprès de M. Leroy, afin de pouvoir par la suite étudier le financement du projet et déposer les dossiers de demande de subvention.

Journée du 11 novembre : le repas offert aux Anciens par la municipalité est maintenu. Les invitations se feront sur les mêmes critères que l'an dernier. Il faut décider à qui l'on s'adresse pour la confection du repas et le service. Programmer une rencontre avec Patrick Pelloille s'il est intéressé.

Le défilé et la cérémonie se dérouleront en fin de matinée comme à l'habitude.

Bulletin communal : Mme Jousset étant excusée pour cette séance, la question est reportée. Cependant, force est de constater que ce travail est trop lourd pour les élus, il est donc décidé qu'il soit désormais confié à la secrétaire de mairie.

Projets pour les investissements en 2017 : les murs intérieurs de l'église restent au programme, la DSR pourra être à nouveau sollicitée pour le financement, éventuellement la DETR en complément. Il faudra prévoir de faire contrôler le clocher ; Il faut envisager sur les 5 prochaines années, la réfection des trottoirs et de la voirie pour mise aux normes d'accessibilité ; Le re-balisage des chemins de commune serait appréciable. M. Jonette se propose de faire le repérage ; Il faut se préoccuper de l'entretien de la rue des Chenelles et de la rue des Robardières.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population : l'agent recenseur a été trouvé. La collecte des informations se fera entre le 19 janvier et le 18 février 2017.
- Le contrat de la secrétaire est reconduit pour un an à compter du 1^{er} octobre. Le contrat du postier / surveillant périscolaire sera reconduit également, à l'issue d'un entretien.
- L'Etat recense les « zones blanches » de téléphonie mobile afin d'y remédier. Les conseillers notent dans l'ensemble des « trous » nombreux et réels dans le réseau, quel que soit l'opérateur. La commune devrait donc faire l'objet de mesures plus précises afin de déterminer si elle peut être qualifiée en zone blanche.
- La cérémonie des vœux du maire pour l'année 2017 est fixée au vendredi 20 janvier.
- Certains administrés ont reçu un courrier de La Poste leur demandant de déplacer leur boîte aux lettres en limite de voie publique. Le sujet est compliqué pour les personnes avec des difficultés de déplacement. Il est surprenant également que seule la commune de La Marolle soit concernée par cette demande.
- Le maire expose que dans certains cas, il est nécessaire de déplacer un compteur d'eau (compteur inaccessible car situé à l'intérieur d'une habitation par exemple). Il propose au Conseil que la commune prenne en charge les frais de

déplacement des compteurs d'eau vers la limite de propriété lorsque cela peut prévenir des risques non négligeables.
Le Conseil accepte cette disposition.

SEANCE LEVEE A 22h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
			
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
			
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		